

Démarche : Demande d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite dans les Bouches-du-Rhône

Organisme : DIRECTION DE LA SECURITE POLICES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTATION/BUREAU DE LA CIRCULATION ROUTIERE

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite est délivrée suite à une visite médicale effectuée auprès d'un médecin agréé par la préfecture des Bouches-du-Rhône

Conformément à l'article R221-10 du code de la route, cette attestation est obligatoire pour exercer la conduite:

- d'un taxi,
- d'un véhicule de transport avec chauffeur,
- d'un véhicule de catégorie B affecté au transport public de personnes,
- d'un véhicule de catégorie B affecté au ramassage scolaire,
- d'un véhicule de catégorie B équipés en ambulance.

Cette attestation préfectorale est valable:

- 5 ans pour les personnes âgées de moins de 60 ans,
- 2 ans pour les personnes âgées entre 60 et 76 ans,
- 1 an pour les personnes âgées de + de 76 ans.

INFORMATION

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que les données à caractère personnel collectées sur ce site sont enregistrées sur le traitement de la demande d'attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite qui vise à la délivrance d'une attestation préfectorale. Ces données sont conservées pour une durée de 60 mois et ne sont accessibles qu'aux agents du bureau de la circulation routière.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement, vous devez vous adresser à la Direction de la Sécurité: Police administrative et Réglementation - Bureau de la Circulation Routière - Place Félix Baret - CS 300001 - 13259 MARSEILLE Cedex 6

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08).

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de

MOTIF DE LA DEMANDE

Motif de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 1ère demande

☐ renouvellement

activités professionnelles

activités professionnelles pour lesquelles l'avis médical a été émis.

Encart 2 sur le cerfa n°14880*02.

Encart 4-2 du volet 2 du cerfa n°14880*01

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Taxi

☐ Véhicule de transport avec chauffeur (VTC ou VMTDR)

☐ Ambulance

☐ Ramassage scolaire

date de la visite médicale

date à laquelle le certificat médical a été établi par le médecin

IDENTITE DU DEMANDEUR

civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

nom d'usage

nom d'épouse pour les femmes mariées

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

date de naissance

lieu de naissance

département de naissance

Demande d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite dans les Bouches-du-Rhône

adresse électronique

adresse postale

Lorsque vous remplissez votre adresse, veuillez à cliquer sur les choix d'adresse qui vous sont proposés dans la liste déroulante (ET NE PAS LA SAISIR).

PERMIS DE CONDUIRE

numéro du permis de conduire

Indiquer le numéro à 12 ou 10 chiffres (sans lettre) situé :

- soit en bas à gauche de votre photo pour les permis de conduire papier de couleur rose,
- soit au recto en haut à gauche pour les permis sécurisés (format carte de crédit)

date d'obtention du permis B

Le cas échéant, date d'obtention du permis A pour les VMDTR

A cocher pour les demandeurs titulaires d'un permis de conduire délivré par une autorité européenne, autre que la France.

Je suis titulaire d'un permis de conduire délivré par une autorité européenne autre que la France, et j'atteste avoir pris connaissance que mon dossier sera enregistré sur le fichier national des permis de conduire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ certificat médical

Les exemplaires « préfecture » du certificat médical d'aptitude à la conduite professionnelle (cerfa 14880*01 ou cerfa 14880*02) remplis par un médecin agréé par la préfecture (<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Liste-des-medecins-agrees>) datant de moins de deux ans et mentionnant l'aptitude au groupe lourd.

Pour les Marins pompiers de Marseille, certificat médical d'aptitude à la conduite professionnelle (cerfa 14880*01 ou cerfa 14880*02) établi par un médecin agréé BMPM.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ pièce d'identité recto

Copie recto d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI, passeport) ou d'une carte de séjour, ou d'une pièce d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ pièce d'identité verso

Demande d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite dans les Bouches-du-Rhône

Copie verso d'une pièce d'identité française en cours de validité (CNI, passeport) ou d'une carte de séjour, ou d'une pièce d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ permis de conduire recto

Copie recto de votre permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ permis de conduire verso

Copie verso de votre permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ justificatif de domicile

Copie d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition) au nom du demandeur ou au nom de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ en cas d'hébergement

Si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement et la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ carte professionnelle recto

Le cas échéant

copie recto de la Carte professionnelle de chauffeur de taxi, VTC ou VMDTR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ carte professionnelle verso

Le cas échéant

copie verso de la Carte professionnelle de chauffeur de taxi, VTC ou VMDTR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de suivi de formation continue

Le cas échéant

Attestation de suivi de formation continue VTC ou taxi délivrée par un centre de formation agréé par la préfecture des Bouches-du-Rhône

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de la profession exercée

Pour les autres professions joindre une copie du contrat de travail OU une attestation de l'employeur OU la copie d'un bulletin de salaire récent ou le diplôme d'ambulancier.

Pour les futurs ambulanciers en formation, joindre une attestation d'inscription portant le tampon du centre de formation.

Pour les Marins pompiers de Marseille, joindre un certificat de présence au corps et/ou dernier bulletin de salaire.

Je reconnais être informé(e) que le fait de fournir sciemment une fausse déclaration, une déclaration incomplète ou de se faire délivrer indûment par une administration publique par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende en vertu de l'article 441-6 du code pénal

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Demande d'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite dans les Bouches-du-Rhône

☐ Non

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant sur le présent formulaire sont exactes

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

IMPORTANT

Si vous êtes également titulaire des catégories du groupe lourd (C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE),

ou si votre permis de conduire sécurisé arrive à échéance et seulement dans l'un de ces deux cas, votre permis doit être renouvelé.

En parallèle de cette démarche, vous devez vous inscrire sur le site de l'ANTS:

<http://www.ants.gouv.fr> et rubrique « je demande le renouvellement de mon titre ».